

L'Institut de la langue régionale flamande va saisir le Défenseur des droits pour discrimination

CASSEL. L'enseignement scolaire structuré du flamand occidental est une revendication déjà ancienne de l'Institut de la langue régionale flamande (ILRF) que préside Jean-Paul Couché (notre photo). Il en a été à nouveau question lors du dernier conseil d'administration, tenu à Bergues.

« Depuis deux ans l'idée de saisir le Défenseur des droits tourne dans nos têtes. Nous l'avions mise en stand-by. Cette fois, nous lance-

rons cette procédure avant notre prochaine assemblée générale du 30 mars », a déclaré Christian Gillebaert, vice-président.

COLÈRE, PRESSIONS, INGÉRENCE...

Pourquoi vouloir aujourd'hui saisir le Défenseur des droits, cette institution indépendante de l'État ? Le déclencheur est probablement la dernière visite de l'Institut au ministère de l'Éducation nationale. Avec

d'autres associations membres de la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (FLAREP), les représentants de l'ILRF ont dit leur colère face aux nouvelles dispositions de réforme du bac et du lycée : « Les nouveaux textes entraîneront inévitablement une baisse sensible du nombre d'apprenants en langues régionales. »

Mais ce qui a le plus irrité les responsables de l'Institut de la langue régionale flamande, ce

sont les atermoiements sur la reconnaissance du flamand occidental. « Nous avons demandé de faire cesser la discrimination dont il souffre et dont souffrent ses locuteurs. On nous a répondu qu'il y avait des pressions de la Flandre belge », explique Jean-Paul Couché. C'est la première fois que les membres de l'Institut entendaient parler de ces pressions qui, pour eux, « s'apparentent à de l'ingérence ». ■

GHISLAIN DUHOT (CLP)

